

SERVICE DE LA JUSTICE.-
TERRITOIRE
DU

Usumbura, le 6 Avril 1943

RUANDA-URUNDI

N° 1677 / J.3.B.4.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET: Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre n° 200/I du 18 mars 1943.-

Je n'estime pas utile d'intervenir dans cette question. La législation doit être strictement appliquée.

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

A Monsieur l'Administrateur Territorial
à
RUHENGRI . -
=====

357/1

23-4-43



M. Simon

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
n°200/I/

1 ANNEXE

Objet :

Demande immigration
asiatique.-

C
Ruhengeri, le 18 mars 1943

Monsieur le Gouverneur,

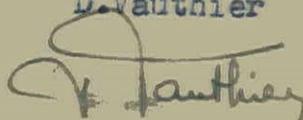
J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une lettre émanant de l'hindou HUSSEIN MEGHJI KHAKI, commerçant résidant à Ruhengeri; elle demande l'autorisation de faire entrer au Ruanda-Urundi le nommé HASNALI ABDALA MEGHJI, son neveu, âgé de 18 ans, pour l'engager comme employé de commerce.

J'ai prévenu HUSSEIN MEGHJI KHAKI de ce que son neveu, pour pouvoir entrer au Ruanda-Urundi devait non seulement verser un cautionnement de 15.000 francs, mais encore connaître parfaitement une langue européenne, et être parfaitement en règle concernant la législation sur l'immigration.

HUSSEIN MEGHJI KHAKI ayant persisté dans ses intentions, je vous envoie en conséquence sa demande.

L'Administrateur Territorial

D. Vauthier



A Monsieur le Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi à USUMBURA
Sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI